

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20241119

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise
20 novembre 2024	PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
Date d'affichage	membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
20 novembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 40	

### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. CHÉRON Michel  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc  
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle  
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES  
VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS ET DU PLAN D' ACTIONS**

### Monsieur Le Président expose à l'assemblée :

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis à la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail qui l'a validé le 4 novembre 2024.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

Après discussion, et avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le document unique et le plan d'actions qui en découle
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et de prévoir les crédits nécessaires, au budget principal (et annexes) de la collectivité en fonction du plan d'actions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS